



# Publication spéciale Élections internes CA nationale Secrétariat de catégorie Du 17 mai au 3 juin 2021

## Faire vivre la démocratie syndicale

Du **17 mai au 3 juin**, les syndiqué·es du SNES-FSU, dans un vote à bulletin secret, élisent celles et ceux qui, pour les trois années à venir, assureront la direction nationale du syndicat. Ces élections à la Commission administrative nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique.

Il s'agit de permettre à chaque adhérent·e d'exprimer par son vote son choix d'orientation pour le SNES-FSU.

### Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN (commission administrative nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élu·es titulaires et 75 suppléant·s, incluant les secrétaires de catégories élu·es lors du même scrutin. Syndicat multicatégoriel, le SNES-FSU se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses utiles à toutes et à tous. Le congrès national de Paris arrêtera mi-mai les grandes orientations du SNES-FSU (revendications, propositions) pour les trois années à venir. La nouvelle CAN sera chargée de les mettre en œuvre et de prendre à cet effet toute décision nécessaire. Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés.

Deux fois par an (une seule les années de congrès), la CAN élargie aux 30 secrétaires académiques et aux 100 secrétaires départementaux permet un débat plus large et une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la CAN :

- désigne en son sein, à la proportionnelle, un Bureau national (BN) qui compte une vingtaine de sièges ;
- élit le secrétariat général, les trésorier·es et les secrétaires nationaux, qui rendent compte devant la CAN et le BN de l'exécution des mandats confiés.

### Un syndicat pluraliste

Quatre listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale ; Émancipation) qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre. Ce droit des syndiqué·es de se regrouper ainsi est une illustration du pluralisme du SNES-FSU. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux de porter l'expression majoritaire de la profession.

### Un scrutin transparent

La commission académique de dépouillement, collationne les résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat académique. Une commission nationale recense ensuite, dans les mêmes conditions, les résultats académiques et arrête les résultats nationaux ensuite validés par la CAN. Les résultats sont publiés en ligne et mis à disposition de tout·e syndiqué·e qui en fait la demande.

Après les votes des rapports d'activité et financier, les élections de la CA académique et des bureaux départementaux, nous devons tout mettre en œuvre pour que la participation soit massive.

**Alors, votons et faisons voter !**

## Modalités de vote

### OUVERTURE ET CLÔTURE DU SCRUTIN

Le scrutin est ouvert du lundi 17 mai 2021 au jeudi 3 juin 2021.

**Le vote doit être posté au plus tard le jeudi 3 juin 2021, le cachet de la poste faisant foi.**

### QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

Les syndiqué-es à jour de leur cotisation 2020-2021 à la date du lundi 17 mai 2021 peuvent participer au vote.

Seul-es votent par correspondance :

- les adhérent-es des établissements ayant 1, 2 ou 3 syndiqué-es ou sans S1 ;
- les adhérent-es isolé-es ;
- les adhérent-es retraité-es ;
- les TZR, MA, contractuel-les en situation de remplacements de courtes ou moyennes durées.

**Attention :** le vote de collègues non à jour de leur cotisation ne sera pas pris en compte. Pensez à vérifier et, si besoin, à acquitter votre cotisation auprès de la section académique.

### MATÉRIEL ÉLECTORAL

Vous trouverez dans cet envoi le matériel nécessaire à votre vote :

- une enveloppe vierge ;
- une enveloppe imprimée ;
- un bulletin de vote.

### Où trouver les listes et déclarations d'orientation ?

Dans le cahier spécial adressé à chaque adhérent-e avec *L'US* n° 807 du 17 avril 2021, disponible également sur :

**[grenoble.snes.edu/electionsCAN.html](http://grenoble.snes.edu/electionsCAN.html)**

### COMMENT VOTER ?

Chaque syndiqué-e émet **deux votes sur le même bulletin.**

1. Pour l'une des quatre listes présentées (vote d'orientation).
2. Pour un groupe de candidat-es au secrétariat de la catégorie à laquelle il/elle appartient (vote de catégorie),

*cf. règlement électoral dans L'US spéciale élections à la CAN (L'US n° 807 du 17 avril 2021).*

**Attention :** le second vote serait nul s'il était exprimé en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du/de la votant-e.

**Le vote est individuel et à bulletin secret. Il s'effectue sous double enveloppe.**

1. Remplir un bulletin (2 votes).
2. L'insérer dans l'enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2<sup>e</sup> enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur-trice indique ses nom et catégorie et **appose sa signature.**
4. Timbrer et poster cette enveloppe le jeudi 3 juin 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

### DÉPOUILLEMENT

La commission académique de dépouillement assurera alors le respect de l'anonymat de cette opération en rassemblant tous ces votes.



Section académique  
du SNES-FSU

6, avenue Marie Reynoard

38100 Grenoble

mél : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)

Tél. : 04.76.62.83.30

Site internet académique :  
[grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)